

certaine période de temps. La valeur intrinsèque d'une livre de beurre ne change pas si ce n'est dans la mesure où sa condition change. La valeur d'échange ou marchande peut varier grandement, indépendamment de la condition du beurre. Mais lorsque la condition du beurre devient mauvaise, sa valeur alimentaire et sa valeur marchande relative en sont grandement diminuées. Il en est de même de toutes les denrées alimentaires périssables, telles que beurre, viandes, fromage, œufs et fruits. La valeur marchande de presque tous ces produits est déterminée par la délicatesse de leur saveur, la richesse de leur substance et leur extérieur appétissant. La valeur de ces produits n'est pas déterminée tant par leur composition que par leur condition, leur saveur, leur couleur et leur apparence générale.

Désormais nous pouvons conserver aux produits alimentaires du Canada l'excellence de leur qualité première, jusqu'à ce qu'ils soient rendus sur les marchés de l'Europe.